

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS787

présenté par

M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Rabault, Mme Battistel, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier et Mme Victory

ARTICLE 29

Compléter cet article par les alinéas suivants :

« IV. – L'article L. 162-17-3-1 est complété par un III ainsi rédigé :

« III. – Les prix de vente au public des médicaments, les tarifs, les conventions mentionnées à l'article L162-16-4 et, le cas échéant, les prix des produits et prestations fixés par le comité sont publiés au Bulletin officiel des produits de santé »

« V. – Le troisième alinéa de l'article L. 162-17-3 du code de la sécurité sociale est ainsi rédigé :

« Les prix de vente au public des médicaments, les tarifs, les conventions mentionnées à l'article L162-16-4 et, le cas échéant, les prix des produits et prestations fixés par le comité sont publiés au Journal officiel de la République française. » »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés, vise à garantir la transparence des prix réels des médicaments en rendant publiques les conventions signées par le CEPS avec l'industrie pharmaceutique.

Il s'agit d'une demande répétée de différentes associations (AIDES, Médecins du Monde, Sidaction, UFC QUE CHOISIR, etc.).

Cette proposition est par ailleurs cohérente avec la résolution sur la transparence du marché des médicaments, vaccins et produits de santé votée par la France à l'Assemblée Mondiale de la Santé en mai 2019, qui prévoit de rendre publiques les conventions signées par le CEPS avec l'industrie pharmaceutique, dont les remises accordées.

Aujourd'hui, seul le prix facial des médicaments est publié au Journal officiel, et les informations sur ce qui est réellement payé par le système de santé ne sont pas disponibles.

Or nous savons qu'un meilleur accès aux soins passe indéniablement par le prix d'accès au médicament.

Aussi, avec cet amendement nous proposons d'améliorer la transparence sur les prix et de renforcer l'accès aux soins des français grâce à une meilleure information des citoyens.